2 oreg +1 copie 20 6 54

Département de la Charente-Maritime

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

Réunion du Mardi 9 Juin 1959 - 20 h 30

OBJET :

Abonnements téléphoniques

59001

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le neuf Juin à 20 h30 Le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 4 Juin 1959

Etaient présents: MM. Hubert MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, LANUSSE, GUILLAUD, MOUCHOT, FONTANTILLE, POUGET, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSB, ETCHEBER, REIX, BERLAND, NARTEAU, GACHET, MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS, CHAMBOULAN

Représentés : M. BISCAYB par M. ETCHEBER Melle FOUCHE par M. Narteau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Après une première année d'emploitation du camping Municipal route de Bordoaux, la nécessité est appeaue d'aveir un porte géléphonique dans le local du gardien afin de estimative sur demandes des estivants se qui permettra le classement du terrain dans une catégorie supérieure.

D'autre part, une ligne directe é été installée pour le Bu-

Le montent des branchements est de 33.990 fra pour le poste du bureau du Maire et de 30.240 fra pour le camping.

## Le Conseil Municipal,

Considérant que pour les raisons de services l'installation d'un téléphone est apparue nécessaire au terrain de camping municipal et dans le bureau du Maire,

Vu la demande de M. le Percepteur.

## décide

- d'approuver l'installation de neuveaux poetes téléphoniques
  - dans le bureau de M. le Maire
  - au comping municipal
- que la dépense sera mandatés sur les chapitres correspondants du budgot ch II, art. 8 en ce qui concerne l'installation à la Mairie ch XIX, art.9 pour le camping.

Adopté à l'unanimité

modely and a characterial

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les membres présents



APPROUVE ROCHEFORT S/MER le 24 Juin 1959 Pr le Sous-Préfet absent Le Sous Préfet de Saintes signémillisible

> Pour copie conforme Maires de Royan, le 29 Juin 1959 Pr le Maire l'Adjoint Délégué,

> > M.MATRAS